

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2245

17 novembre 2009

### SOMMAIRE

ACMBernstein SICAV .....	107755	J.G. Invest S.A. ....	107757
Alata Investment S.A. ....	107719	JPMorgan Private Bank Funds I .....	107717
Aramis International 1 S.à r.l. ....	107737	K + L Aktiengesellschaft .....	107714
Atrium S.à r.l. ....	107717	Luxembourg Investments S.à r.l. ....	107757
Aztec S.A. ....	107756	Maxioma Holding S.à r.l. ....	107714
Basis Consulting Services Sàrl .....	107741	Maxioma Investholding S.à r.l. ....	107714
Beheer- en Beleggingsmaatschappij Hol- woni B.V., S.à.r.l. ....	107743	Monjoint L.L.C. - Luxembourg Branch ..	107715
BNY Mellon Asset Servicing B.V., Luxem- bourg Branch .....	107725	Oak Consultancy S.à.r.l. ....	107739
Cameco Luxembourg S.A. ....	107719	Parinco .....	107756
Capaugreen, SCI .....	107758	Patron Investments III S.à r.l. ....	107741
Capauvent S.A. ....	107758	Pimco Luxembourg II .....	107756
Central European Real Estate Manage- ment S.A. ....	107758	Preick S.A. ....	107715
CEREP Montrouge Campus S.à r.l. ....	107754	ProLogis Poland LVII S.à r.l. ....	107756
Cestas S.A. ....	107755	ProLogis Poland XI S.à.r.l. ....	107740
De Natura Rerum Holdings S.A. ....	107760	R.A.B. - Consulting S.à r.l. ....	107718
Diamond I Sicav .....	107742	Radufin S.A. ....	107742
Dimi S.A. ....	107715	Ridge International S.à r.l. ....	107755
Dynasty Investments S.A. ....	107740	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l. ....	107727
Eiger Ventures International .....	107757	SF (Lux) SICAV 2 .....	107739
Envoy Holding S.A. ....	107717	Simax S.A. ....	107716
FIM Short Term Fund .....	107759	Société Pinzler Lux S.A. ....	107715
Firex Holdings S.A. ....	107755	Solorun .....	107753
Foncière des Caraïbes S.A. ....	107755	Sopalpi S.A. ....	107758
Fortis Plan .....	107742	STEG LBG 3 S.à r.l. ....	107714
Fourth Distribution S.A. ....	107715	Strauss Sàrl .....	107718
Garage Bob Mayer S.à r.l. ....	107717	Synapse Mobile Networks S.A. ....	107717
GDF SUEZ LNG Trading S.A. ....	107760	Synapse Universal S.A. ....	107716
Holweck Mergen et Associés .....	107716	Tanaform S.A. ....	107741
HSH Nordbank Securities S.A. ....	107759	TFS-World Series S.à r.l. ....	107740
Immogolf de Preisch S.A. ....	107737	The Bank of New York Mellon SA/NV, Lu- xembourg Branch .....	107725
International Telecomponents S.A. ....	107759	Toled S.à r.l. ....	107760
Isles S.à r.l. ....	107754	Unispar Holding S.A. ....	107725
I.V.Engineering Luxembourg S.A. ....	107714	Unispar Holding S.A. ....	107724
		Vinimedia S.A. ....	107726

**I.V.Engineering Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.616.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63 - 65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009138303/15.

(090167318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Maxioma Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Maxioma Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56429 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009138304/13.

(090167523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**STEG LBG 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.172.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56395 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009138305/12.

(090167539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**K + L Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 125.229.

Les Comptes annuels au 31/12/2008, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les résolutions de l'assemblée générale du 14 septembre 2009 relatives à l'exercice 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29/10/2009.

Pour K + L AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2009138429/14.

(090166840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Dimi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 128.575.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2009. Sonia Livoir.  
Référence de publication: 2009138430/10.  
(090167390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Société Pinzler Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 30, Beetebuergerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 96.009.

*Rectificatif au dépôt n° 080009082.01 du 17 janvier 2008*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2009138431/12.  
(090167351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.450.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2009. Paché Stéphanie.  
Référence de publication: 2009138432/10.  
(090167389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Preick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 70.147.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.  
Référence de publication: 2009138433/10.  
(090167233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Monjoint L.L.C. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.031.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27/10/09.  
Jorge Perez Lozano  
Branch Manager  
Référence de publication: 2009138437/12.  
(090167297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Simax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.406.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138438/10.

(090167388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Synapse Universal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.550.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138445/10.

(090167385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Holweck Mergen et Associés, Société Civile.**

Siège social: L-9280 Diekirch, 23, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg E 785.

*Cession de parts sociales*

L'an deux mille neuf, le 15 octobre,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul HOLWECK, architecte, demeurant à Breidfeld,
- 2) Monsieur Joseph MERGEN, architecte, demeurant à Oberfeulen,
- 3) Monsieur Ralph BINGEN, architecte, demeurant à Diekirch.

Le comparant sub 1) étant propriétaire de 39 parts de 24,79 € chacune,

Le comparant sub 2) étant propriétaire de 25 parts de 24,79 € chacune,

Le comparant sub 3) étant propriétaire de 36 parts de 24,79 € chacune,

de la société civile "HOLWECK MERGEN ET ASSOCIES, au capital de 2.478,94 € (100.000,- francs) formée aux termes d'un acte passé sous signatures privées à la date du 9 janvier 1991, et d'une cession de parts sociales à la date du 3 septembre 1996, respectivement du 10 mars 2005.

Le comparant sub 2) Jos MERGEN a, par ces présentes, cédé et transporté sous les garanties de droit, à Monsieur Paul HOLWECK, ici présent et qui accepte: 11 parts de 24,79 € chacune à prendre sur les 25 parts qui appartiennent à Monsieur Jos MERGEN dans ladite société.

Le comparant sub 2) Jos MERGEN a, par ces présentes, cédé et transporté sous les garanties de droit, à Monsieur Ralph BINGEN, ici présent et qui accepte: 14 parts de 24,79 € chacune à prendre sur les 25 parts qui appartiennent à Monsieur Jos MERGEN dans ladite société.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Messieurs Paul HOLWECK et Ralph BINGEN seront propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La présente cession est faite, moyennant le prix des parts que Messieurs Paul HOLWECK et Ralph BINGEN ont payé, à l'instant, en bonnes espèces à Monsieur Jos MERGEN, qui le reconnaît et leur en donne quittance.

La répartition des parts entre associés à la suite de la cession est la suivante:

Monsieur Paul HOLWECK . . . . .	50 parts
Monsieur Ralph BINGEN . . . . .	50 parts

Référence de publication: 2009138454/34.

(090167555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Synapse Mobile Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.361.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2009138448/10.

(090167384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**JPMorgan Private Bank Funds I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.378.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138447/10.

(090167418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Garage Bob Mayer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138444/10.

(090167569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 56, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 69.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138443/10.

(090167567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Envoy Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.338.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 11 juin 2009*

L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération, L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2013 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kris GOORTS / Joeri STEEMAN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138564/14.

(090167218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Strauss Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 39.381.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009 que:

WEAVER MANAGEMENT INC. a cédé les 500 parts lui appartenant dans la Société au profit de Weaver Management N.V., société anonyme régie par les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon, Curaçao, Antilles Néerlandaises, enregistrée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 94692.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009137934/17.

(090166287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**R.A.B. - Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5760 Hassel, 8, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 44.904.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun,  
Den zwanzigsten Oktober,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Ist erschienen:

Herr Rainer ADELMANN, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in L-5760 Hassel, 8, rue de Luxembourg.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

Dass er der einzige Gesellschafter ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "R.A.B.-CONSULTING, S.à r.l.", mit Sitz in L-5760 Hassel, 8, rue de Luxembourg, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. August 1993, veröffentlicht im Memorial, „Recueil Spécial des Sociétés et Associations" C, Nummer 514 vom 28. Oktober 1993, abgeändert im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, gemäss privatschriftlicher Urkunde am 21. Juni 2002, veröffentlicht im Memorial, „Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1254 vom 28. August 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 44.904, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in fünfhundert (500) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00),

Dass die Gesellschaft am heutigen Tag aufgelöst wird,

Dass zum selben Datum die Liquidation den Rechten des Gesellschafters entsprechend erfolgt ist,

Dass infolgedessen die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "R.A.B.-CONSULTING, S.à r.l." nicht mehr besteht,

Dass der Gesellschafter sich ausdrücklich verpflichtet, alle etwa noch verbleibenden und zum gegenwärtigen Zeitpunkt unbekanntes Schulden der Gesellschaft zu übernehmen,

Dass die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren in L-5760 Hassel, 8, rue de Luxembourg, aufbewahrt werden.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Adelman, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC / 2009/44563. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 29. Oktober 2009.

Référence de publication: 2009137719/37.

(090166202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**Alata Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2009*

La démission de Monsieur Grégory GUISSARD de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

ALATA INVESTMENT S.A.

T. SIMONIN / F. GASPERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009137927/17.

(090166138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of CAMECO LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68.998, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg, on 16 March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 423 on 8 June 1999 and last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 31 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2202 on 10 September 2008 (the Company).

The Meeting is chaired by Grégory Beltrame, Avocat, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Corinne Petit, private employee, with professional address at Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Raymond Thill, maître en droit, with professional address at Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to record that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the eight hundred ten thousand four hundred and seven (810,407) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

i) completion of a share splitting, such that the eight hundred ten thousand four hundred and seven (810,407) shares without designation of the nominal value would become six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty (6,616,780) shares without designation of the nominal value;

ii) creation of a new class of preference shares and a share premium account in the books of the Company stapled to the new class of preference shares;

iii) increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 735,200.-) in order to bring it from its present amount of six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty United States Dollars (USD 6,616,780.-), represented by six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty (6,616,780) shares without designation of the nominal value, to an amount of seven million three hundred fifty-one thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 7,351,980.-), by way of the creation and issue of seven hundred thirty-five thousand two hundred (735,200) new preference shares, without designation of the nominal value;

iv) subscription and payment of the new preference shares to be issued by the Company as specified in item iii) above;

v) subsequent amendment of articles 3, 10 and 11 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above conversion, creation of preference shares and share capital increase;

vi) amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and/or employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the above resolutions (i.e. conversion and newly issued preference shares) in the register of shareholders of the Company; and

vii) miscellaneous.

IV. these facts having been exposed and recognised as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to undertake a share splitting, such that the eight hundred ten thousand four hundred and seven (810,407) shares without designation of the nominal value will become six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty (6,616,780) shares without designation of the nominal value.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create (i) a new class of shares consisting of preference shares, and (ii) a share premium account in the books of the Company stapled to the new class of preference shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 735,200.-) in order to bring it from its present amount of six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty United States Dollars (USD 6,616,780.-), represented by six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty (6,616,780) shares without designation of the nominal value, to an amount of seven million three hundred fifty-one thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 7,351,980.-), by way of the creation and issue of seven hundred thirty-five thousand two hundred (735,200) new preference shares, without designation of the nominal value.

*Subscription and Payment*

Thereupon, CAMLUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (CAMLUX), here represented by Grégory Beltrame, Avocat, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on October 20th, 2009, declares to subscribe the seven hundred thirty-five thousand two hundred (735,200) newly issued preference shares of the Company, without designation of the nominal value and to have them fully paid up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of seven hundred thirty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 735,200.-).

Therefore, the amount of seven hundred thirty-five thousand two hundred United States Dollars (USD 735,200.-) is as now at the disposal of the Company and proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions regarding the conversion of the shares, the issuance of the preference shares and the share capital increase, the Meeting resolves to amend articles 3, 10 and 11 of the Articles which will henceforth be read as follows:

" **Art. 3.** The share capital is fixed at seven million three hundred fifty-one thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 7,351,980.-) divided into six million six hundred sixteen thousand seven hundred and eighty (6,616,780) ordinary shares without designation of the nominal value (the Ordinary Shares) and seven hundred thirty-five thousand two hundred (735,200) preference shares without designation of the nominal value (the Preference Shares, and with the Ordinary Shares collectively referred to as the Shares), all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Ordinary Shares and the Preference Shares shall constitute separate classes of Shares in the corporation, but shall rank *pari passu* in all respects save as specifically provided in these Articles.

The Preference Shares shall have preferred dividends rights as hereinafter specifically provided. The Preference Shares shall also have liquidation preferences as hereinafter specifically provided.

In case of distribution of dividends, when permitted by law, the Preference Shares shall confer upon the holders thereof on a *pro rata* basis to the number of Preference Shares they hold in the share capital of the corporation, in priority to

the payment of dividends to the holders of any other shares in the share capital of the corporation, a right to receive out of the profits of the corporation available for distribution by way of dividend and according to the following:

(i) First, each Preference Share shall entitle its holder to receive an aggregate annual dividend (the Preferred Dividend) equal to up to a maximum (the Maximum Preferred Dividend) of one-tenth of one percent (0,1%) of the amount of the value of the given Preference Share and the share premium amount stapled to the given Preference Share, if any.

(ii) Second, if any excess distributable net profits of the corporation are available, each Ordinary Share shall entitle its holder to a fraction of these excess distributable net profits of the corporation in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

Each share premium amount paid for a specific class of Shares shall be stapled to such class of Shares.

The Shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except for those Shares for which law prescribes the registered form.

The corporation may redeem its Shares within the limits set forth by the law. The decision to redeem the corporation's own Shares shall be taken by a resolution of the majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the corporation and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. The redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the payment of the purchase price."

" **Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The gross profits of the corporation stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the corporation is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporation's nominal share capital.

Subject to article 3 here above, the general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the Shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law."

" **Art. 11.** In the event of a dissolution of the corporation, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law and subject to the paragraph hereafter, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the corporation.

After payment of all the debts and charges against the corporation and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the following order of priority:

(i) First, the holders of the Preference Shares will be entitled to receive on a pro rata basis to the number of Preference Shares they hold in the share capital of the corporation, in priority to any payments to other shareholders, the sum of (x) the value of the Preference Shares, (y) the share premium paid for the Preference Shares, decreased by any amount of the share premium already repaid to the holders of the Preference Shares, and (z) the sum of the Maximum Preferred Dividends of every year since the issuance of the relevant Preference Shares, decreased by any amount of Preferred Dividend already distributed to the holders of the Preference Shares.

(ii) Second, if any excess Distributable Amount is available and after payments of the amounts specified in item (i) above, the holders of the Ordinary Shares will be entitled to receive such balance on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the corporation."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any director of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes (i.e. conversion and newly issued preference shares) into the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de CAMECO LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.998, constituée suivant un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, du 16 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 423 en date du 8 juin 1999, et modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2202 en date du 10 septembre 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Grégory Beltrame, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il apparaît de la liste de présence que les huit cent dix mille quatre cent sept (810.407) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. la présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

i) division du nombre d'actions, de façon à ce que les huit cent dix mille quatre cent sept (810.407) actions sans désignation de la valeur nominale deviennent six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt (6.616.780) actions sans désignation de la valeur nominale;

ii) création d'une nouvelle classe d'actions de préférence et d'un compte prime d'émission dans les livres de la Société attaché à la nouvelle classe d'actions de préférence;

iii) augmentation du capital social de la Société par un montant de sept cent trente-cinq mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 735.200,-) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.716.780,-) représenté par six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt (6.716.780) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de sept millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.351.980,-) par la création et l'émission de sept cent trente-cinq mille deux cents (735.200) nouvelles actions de préférence, sans désignation de la valeur nominale;

iv) souscription et paiement des nouvelles actions de préférence émises par la Société, telles que mentionnées au point ni) ci-dessus;

v) modification subséquente des articles 3, 10 et 11 des statuts de la Société (les Statuts) de manière à y refléter la conversion, la création d'actions de préférence et l'augmentation de capital susmentionnées;

vi) modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, et/ou à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des résolutions qui précèdent (à savoir la conversion et l'émission d'action de préférence) dans le registre des actionnaires de la Société; et

vii) divers.

IV. Ces faits ont été exposés et reconnus comme vrai par l'Assemblée et, après que ces points aient été discutés et approuvés par l'Assemblée, l'Assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la division du nombre d'actions, de façon à ce que les huit cent dix mille quatre cent sept (810.407) actions sans désignation de valeur nominale deviennent six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt (6.616.780) actions sans désignation de la valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer (i) une nouvelle classe d'actions consistant en des actions de préférence et (ii) un compte prime d'émission dans les livres de la Société attaché à la nouvelle classe d'actions de préférence.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de sept cent trente-cinq mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 735.200,-) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.616.780,-) représenté par six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt (6.616.780) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de sept millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.351.980,-) par la création et l'émission de sept cent trente-cinq mille deux cents (735.200) nouvelles actions de préférence, sans désignation de la valeur nominale.

### Souscription et Paiement

Comparaît maintenant CAMLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (CAMLUX), ci-après dûment représentée par Grégory Beltrame, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2009, à Luxembourg, qui déclare souscrire les sept cent trente-cinq mille deux cents (735.200) nouvelles actions de préférence de la Société, sans désignation de la valeur nominale et les avoir intégralement payées par voie d'une contribution en espèce d'un montant cumulé de sept cent trente-cinq mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 735.200,-).

Par conséquent, le montant de sept cent trente-cinq mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 735.200,-) est désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui l'a reconnue expressément.

### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent quant à la conversion des actions, l'émission d'actions de préférence et l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les articles 3, 10 et 11 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions trois cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.351.980,-) représenté par six millions six cent seize mille sept cent quatre-vingt (6.616.780) actions ordinaires sans désignation de la valeur nominale (les Actions Ordinaires) et sept cent trente-cinq mille deux cents (735.200) actions de préférence sans désignation de la valeur nominale (les Actions de Préférence, et collectivement avec les Actions Ordinaires, les Actions), toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence constituent des classes distinctes d'Actions de la société mais ont rang égal sous tous aspects sauf tel que spécifiquement détaillé dans les Statuts.

Les Actions de Préférence auront droit à un dividende privilégié tel que spécifiquement détaillé ci-après. Les Actions de Préférence auront aussi un droit de préférence dans la liquidation tel que spécifiquement détaillé ci-après.

En cas de distribution de dividendes, dans les cas permis par la loi, les Actions de Préférence donneront droit à leur détenteur, au prorata du nombre d'Actions de Préférence qu'ils détiennent par rapport au capital social de la société, en priorité sur le paiement de dividendes aux détenteurs de toutes autres actions dans le capital de la société, de recevoir sur les profits de la société disponibles pour distribution par voie de dividendes et dans l'ordre suivant:

(i) Premièrement, chaque Action de Préférence autorisera son détenteur à recevoir un dividende annuel agrégé (le Dividende Préférentiel) égal au maximum (le Dividende Préférentiel Maximum) d'un dixième de pourcent (0,1%) du montant de la valeur de l'Action de Préférence et, le cas échéant, de la prime d'émission liée à ladite Action de Préférence.

(ii) Deuxièmement, dans la mesure où, après paiement du montant ci-dessus, il reste des profits nets distribuables, chaque Action Ordinaire autorisera son détenteur à recevoir une fraction de ces profits nets distribuables au prorata du nombre d'Actions Ordinaires existantes.

Tout montant de prime d'émission payé pour une classe spécifique d'Actions sera attaché à ladite classe d'Actions.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de leur détenteur, sauf les cas où la loi prescrit qu'elles soient au porteur.

La société pourra procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la loi. La décision de rachat par la société de ses propres Actions devra être prise par une décision de la majorité des actionnaires représentant au moins trois-quarts du capital social de la société et entraînera une réduction automatique du capital social par l'annulation des parts rachetées. Un tel rachat ne pourra être décidé que pour autant que des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour le paiement du prix de rachat.»

«**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes qui peuvent concerner la société.

Elle déterminera la répartition et la distribution des profits nets.

Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve de l'article 3 ci-avant, l'assemblée générale des actionnaires décidera, à la majorité des votes requis par la Loi, de la distribution du solde restant en tant que dividendes aux actionnaires au prorata des Actions qu'ils détiennent ou de l'affectation du solde restant à une réserve extraordinaire.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.»

«**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) actionnaire(s) ou par la loi et sous réserve du paragraphe suivant, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Après paiement de l'ensemble des dettes de la société et des frais de liquidation, le solde net de liquidation (le Montant Distribuible) sera, le cas échéant, distribué aux actionnaires conformément à l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, les détenteurs d'Actions de Préférence auront droit de recevoir au prorata du nombre d'Actions de Préférence qu'ils détiennent dans le capital social de la société, en priorité à tout paiement aux autres actionnaires, un montant (x) de la valeur des Actions de Préférence, (y) de la prime d'émission payée pour les Actions de Préférence, diminuée de tout montant de la prime d'émission déjà remboursé aux détenteurs des Actions de Préférence et (z) le montant cumulé pour chaque année des Montants Préférentiels Maximum depuis l'émission des Actions de Préférence, diminué de tout montant du Dividende Préférentiel déjà distribué aux détenteurs des Actions de Préférence.

(ii) Deuxièmement, dans la mesure où après paiement des montants spécifiés au point (i) ci-dessus, il reste encore un Montant Distribuible, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit au prorata du nombre d'Actions Ordinaires de la société qu'il détient, à une fraction de ce montant.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des résolutions qui précèdent (à savoir la conversion et l'émission des nouvelles actions de préférence) dans le registre des actionnaires de la Société.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du Bureau de l'Assemblée, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête du même Bureau de l'Assemblée, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Beltrame, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2009. LAC/2009/44764. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009138127/307.

(090167107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

#### **Unispar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138076/10.

(090166930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Unispar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 31.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138075/10.

(090166932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,  
(anc. BNY Mellon Asset Servicing B.V., Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.087.

EXTRAIT

Suite aux actes de fusion datés des 30 septembre 2009 et 1<sup>er</sup> octobre 2009 et à la décision du comité de direction de The Bank of New York Mellon SA/NV du 19 octobre 2009, les changements suivants sont à effectuer:

- Composition actuelle du Conseil d'Administration de The Bank of New York Mellon SA/NV, société anonyme de droit belge:

Timothy Francis Keaney, administrateur et président du Conseil d'Administration, né le 21 juillet 1961 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

Nadine Chakar, administrateur, née le 25 juillet 1964 à Youngstown, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

Andrew Jeff Bell, administrateur, né le 30 décembre 1955 à Colorado Springs, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

Daron James Pearce, administrateur, né le 09 janvier 1964 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

James Patrick Palermo, administrateur, né le 29 novembre 1955 à Worcester, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au One Boston Place, 201 Washington Street, Boston, MA 02108, Etats-Unis d'Amérique;

Jean-Christophe Mathonet, administrateur, né le 8 juillet 1969 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 46 rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique;

John Michael Roy, administrateur, né le 24 mai 1960 à Hackensack, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

Michelle Anne Grundmann, administrateur, née le 10 avril 1966 à Columbia, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au Garden Towers, Neue Mainzer Strasse 46-50, 60311 Francfort sur le Main, Allemagne;

Paul Bodart, administrateur, né le 22 janvier 1953 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46 rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique;

Anthony Ross Whitehill, administrateur, né le 30 avril 1956 à Bulawayo, Zimbabwe, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

William Abercrombie Kerr, administrateur, né le 10 novembre 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

David Ivan Aldrich, administrateur, né le 24 juin 1963 à Dorchester, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 160 Queen Victoria Street, London EC4V 4LA, Royaume-Uni;

Steven Graham Elliott, administrateur, né le 22 août 1946 à Delta, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1 Wall Street, New York, NY 10286, Etats-Unis d'Amérique;

Aland Bierwerts, administrateur, né le 26 Novembre 1955 à Anvers, Belgique, demeurant professionnellement au 46 rue Montoyer, B-1000 Bruxelles, Belgique; et

An Other Look to Efficiency, société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 755 Chaussée de Dinant, B-5100 Namur-Wépion, Belgique.

En conformité avec l'article 19 §4 des Statuts de la banque ont été nommés délégués à la gestion journalière de la succursale avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009:

David Micallef (Manager), né le 12 janvier 1968 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

Franck Wassmer (Deputy Manager), né le 25 octobre 1970 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Les personnes suivantes n'ont plus le pouvoir d'engager la personne morale de droit étranger:

Pim Henricus Maria Nederpel;

Donald Edward Gould; et

Léonique van Houwelingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch

F. WASSMER / D. MICALLEF

Référence de publication: 2009137682/57.

(090166329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

### **Vinimedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 6, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 70.437.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1.- Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2.- Madame Rosa ZACCARIA, employé, demeurant à L-1518 Luxembourg, 1, rue du Comte Joseph de FERRARIS,

3.- Monsieur Robert MAX, vigneron, demeurant à L-5401 Ahn, 6, rue des Vignes,

ici représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 30 juillet 2009 et du 9 octobre 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants agissant comme ci-avant, en leur qualité d'actionnaires, représentant l'intégralité du capital social exposent:

- que la société anonyme VINIMEDIA S.A. ayant son siège social à L-5401 Ahn, 6, rue des Vignes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 70.437

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée sous le nom de VINIFERA S.A. suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 2 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 679 du 10 septembre 1999.

- que le capital social de la Société est trente et un mille deux cent cinquante euro (€ 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune, intégralement libérées.

- Que l'activité de la Société a cessé.

Ensuite ils ont requis le notaire d'acter que:

- En tant qu'actionnaires représentant l'intégralité du capital, ils ont décidé de dissoudre anticipativement la société;

- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité ils ont rédigé leur rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. Les actionnaires déclarent reprendre tout le passif et l'actif de la société et ils déclarent encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti aux associés au prorata des actions qu'ils détiennent;

- Que les déclarations des liquidateurs ont été vérifiées par André PIPPIG, comptable, né le 10 juillet 1971 à Esch/Alzette, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, désigné comme "commissaire à la liquidation" par les associés de la Société; laquelle confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au L-5401 Ahn, 6, rue des Vignes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants lesquels ont signé avec le notaire le présent,

Signé: C.LESS, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42737. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009137462/57.

(090166718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

### **Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

#### — STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg.

Appears:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (originally called Black Forrest Limited, which name was changed on 22 September 2009), a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

here duly represented by Mrs Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

### Management

**Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 19.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25,000 (twenty-five thousand) shares issued by the Company as follows:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, prenamed, subscribes 25,000 (twenty-five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,000.- (one thousand euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

- Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor ("commissaire").

The statutory auditor will serve for an undetermined duration.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (anciennement dénommée Black Forrest Limited, lequel a été modifié le 22 Septembre 2009), une société constituée selon le droit Gibraltar, ayant son siège social sis à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur "les sociétés à responsabilité limitée" (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée Générale des associés

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution de la Société.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Libération - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales comme suit:

- Rowan Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit Gibraltar, ayant son siège social sis à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, souscrit à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,- (mille euros).

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants

- John L. Buvens, ayant son adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- William H. Wells, ayant son adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- Robert van't Hoef, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Le commissaire au compte est nommé pour une durée indéterminée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43596. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009138085/519.

(090167080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Immogolf de Preisch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.588.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138131/10.

(090166892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Aramis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.846.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Aramis International 1 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1 A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 137 846, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of March 31, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1149, page 55120 on May 9, 2008. The Company's articles of association (the "Articles of Association") have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of July 23, 2009 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1721, page 82597.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg, The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 26,963,000 (twenty six million nine hundred sixty three thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2.- Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen to 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 4 of the Article of Incorporation to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

### **Suit la version en langue française.**

L'an deux mille neuf, le seize octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Aramis International 1 S.à r.l.", ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137 846, constituée suivant un acte du 31 mars 2008, publié le 9 mai 2008 au Mémorial C numéro 1149, page 55120. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 23 juillet 2009 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1721, page 82597.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 26.963.000 (vingt six millions neuf cent soixante trois mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1.- Transfert du siège social du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- 2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Mous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43994. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009138105/107.

(090167574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**Oak Consultancy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.794,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.620.

Avec effet au 15 octobre 2009, Virtue Nominees, Ltd., ayant son siège social au 35A, Regent Street, BH -Belize City, Belize, a cédé:

- 8,897 parts sociales de la Société à Stonewall Securities S.à.r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B148570 et constituée sous forme de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, et agissant pour le compte de son compartiment n°2;

- 8,897 parts sociales de la Société à Stonewall Securities S.à.r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B148570 et constituée sous forme de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, et agissant pour le compte de son compartiment n°3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oak Consultancy S.à.r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2009137939/22.

(090165977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.287.

*Résolution circulaire*

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009:

\* M. Court Taylour, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010

- Mandat non renouvelé:

\* M. Christian Gast

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour SF (Lux) Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rùth / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009137911/18.

(090166510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

---

**TFS-World Series S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 17 septembre 2009 au siège social de la société*

Il résulte des décisions de l'Associé Unique prises en date du 17 septembre 2009, que:

- Monsieur Philippe Ligo, Directeur, ayant son adresse au 32, rue des Vignes, F-75016 Paris, France, a été nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009137938/17.

(090165967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**ProLogis Poland XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.786.

—  
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009137469/17.

(090166341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2009.

**Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.554.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 10 juin 2009*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Mesdames Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Fons MANGEN, demeurant à 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbrück est remplacé en tant que Commissaire aux Comptes par la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour la nouvelle période statutaire de 6 ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

DYNASTY INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009138465/20.

(090167206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Patron Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, le dépôt relatif au transfert de parts sociales du 1<sup>er</sup> août 2007, déposé au Registre du Commerce en date du 03 septembre 2007 sous la référence L.070117899.05 doit être lue de la manière suivante:

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> août 2007 que la société Patron LEPO HOLDING S.à r.l. a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société PATRON CAPITAL GP III Limited, ayant son siège social au Suite 7B & 8B, 50 Town. Range, Gibraltar, Royaume-Uni, registered under number 97969, actant pour le compte de Patron Capital L.P. III, ayant son principal établissement à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009138813/18.

(090167906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Tanaform S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 72.164.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 19 octobre 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eddy DÔME de son poste d'administrateur de la société avec effet au 10 août 2009.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 10 août 2009.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur José CORREIA, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009138807/25.

(090167950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Basis Consulting Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.227.

—  
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138741/11.

(090167686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Diamond I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.433.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2009*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de MM. Ernst Krehan, Christian Mayer et Laurent Reiss jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010, est approuvé.

A la date du 23 octobre 2009, jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'administration est composé comme suit:

M. Ernst Krehan, Administrateur, demeurant professionnellement au 21-23, Untere Donaustrasse à A -1029 Vienne.

M. Christian Mayer, Administrateur, demeurant professionnellement au 16-18, Rotenturmstrasse à A -1010 Vienne.

M. Laurent Reiss, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*p.o. Le Conseil d'Administration*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire*

Nathalie Wolff / Isabelle ASSERAY

*Member of Management / Membre de la Direction*

Référence de publication: 2009138814/24.

(090167885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Radufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.015.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 16 septembre 2009*

*Huitième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 août 2009.

L'Associé Unique nomme Robert BRIMEYER, né le 3 mai 1972 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009138811/17.

(090167920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Fortis Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

—  
*Extrait de la décision prise suite à la résolution circulaire datée du 3 août 2009.*

1. Acceptation de la démission de Mme Emanuele Labovitch, avec adresse professionnelle au 23, rue de l'Amiral d'Estaing, F-75209 Paris avec effet au 24 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009138611/13.

(090166995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

**Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni B.V., S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.908.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 22nd day of October.

Before us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Holwoni International S.à.r.l., a corporation organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office in L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 148.333, hereafter represented by Mr Jan Arie DEKKER with address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands), by virtue a proxy given under private seal to him on 24th September 2009, which will remain annexed hereto and registered with the present deed ("the Shareholder).

Such appearing party in the capacity in which he acted has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni, a corporation organized under the laws of the Netherlands, with registered office in Utrecht (The Netherlands), recorded in the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (the Netherlands) under the number 33249758 ("the Company"), so that he can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which he has been fully informed:

*Agenda:*

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholder in Amsterdam (the Netherlands) regarding, inter alia, (i) the transfer of the principal place of establishment without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Amsterdam (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of May 15, 2009 and a confirmation certificate;

2. Adoption of the Luxembourg nationality and subsequent submission of Luxembourg laws, adoption of the form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws;

4. Determination of the registered office;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

II. After having approved the foregoing and after deliberation, the Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on October 21, 2009 in Amsterdam (the Netherlands) regarding, inter alia, (i) the transfer of the principal place of establishment without dissolution and without interruption of the current financial year from January 1, 2009 to December 31, 2009 from Amsterdam (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with effect as of the date of the Shareholder's resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of May 15, 2009 and a confirmation certificate, which will remain annexed to the present deed, from which appear that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to 80,000.- EUR.

*Second resolution*

The Shareholder resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and subsequently be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 1, 2009 and will be terminated on December 31, 2009.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

**Art. 1. Formation.**

There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.**

The Company will exist under the name of "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni B.V., S.à.r.l."

**Art. 3. Registered office and principal place of establishment.**

The Company will have its registered office in the City of Utrecht (the Netherlands) and its principal place of establishment in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The principal place of establishment may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

**Art. 4. Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

§ to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;

§ to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

§ to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.**

The share capital of the Company is fixed at 80,000.- EUR represented by 800 shares with a nominal value of 100.- EUR each fully paid in.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Share premium.**

In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.**

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.**

In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 10. Register of shares.**

There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

**Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.**

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

**Art. 13. Power of the manager(s).**

The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

**Art. 14. Representation.**

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Manager and Class B Manager, the Company will only be bound towards third parties (i) by the sole signature of any Class A Manager as well as (ii) by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 15. Interim dividend.**

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

**Art. 16. Meetings of the Board of Managers.**

In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such quorum shall only be met if all Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such majority shall only be met if a majority of Class A Manager has agreed.

#### **Art. 17. Management fees and Expenses.**

Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

#### **Art. 18. Conflicts of interest.**

If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

#### **Art. 19. Liability of the manager(s).**

The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

#### **Art. 20. Auditor(s).**

Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### **Art. 21. Shareholder(s).**

The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

#### **Art. 22. General meetings.**

Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 23. Financial year.**

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 24. Financial statements.**

At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

**Art. 25. Legal reserve.**

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.**

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

**Art. 27. Dissolution and liquidation.**

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

**Art. 28. Incorporated Provisions.**

Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to fix the address of the principal place of establishment at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg).

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholder taken on October 21, 2009 in Amsterdam (The Netherlands) regarding the resignation of TMF Management B.V. as sole manager of the Company and the discharge granted in connection with such resignation as well as the appointment of TMF Corporate Services S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84 993 as sole manager of the Company for unlimited duration.

107748

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,600.- EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre.

Par-devant, Maître Blanche Moutirer, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Holwoni International S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, allée Scheffer, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 148.333, représentée par M. Jan Arie DEKKER demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Pays-Bas), en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 septembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte et sera déposée avec cet acte ("l'Associé").

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'Associé est l'associé unique de Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni, une société de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrecht (Pays-Bas), immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 33249758 ("la Société"), de sorte qu'il peut délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels il a été pleinement informé:

*Agenda:*

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par l'Associé à Amsterdam (Pays-Bas) concernant, entre autre, (i) le transfert du siège de l'administration centrale sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Amsterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 15 mai 2009 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une "société à responsabilité limitée" et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

II. Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Associé a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 21 octobre 2009 à Amsterdam (Pays-Bas) concernant, entre autre, (i) le transfert du siège de l'administration centrale sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Amsterdam (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à la date de la décision de l'Associé et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au 15 mai 2009 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net de la Société correspond au moins à 80.000.- EUR.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquemment soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une "société à responsabilité limitée" et supplémentaires ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.**

La Société a comme dénomination "Beheer- en Beleggingsmaatschappij Holwoni B.V., S.à.r.l."

**Art. 3. Siège social et Siège de l'administration centrale.**

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Utrecht (Pays-Bas) et le siège de l'administration centrale dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège de l'administration centrale peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

**Art. 4. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

§ conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

§ avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

§ accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.**

Le capital social de la Société est de 80.000,- EUR représenté par 800 parts sociales ayant une valeur nominale de 100,- EUR chacune entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

**Art. 7. Prime d'émission.**

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des parts sociales.**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts sociales.**

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 10. Registre des parts sociales.**

Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

**Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s).**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).**

Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

**Art. 14. Représentation.**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ou (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Acompte sur dividende.**

Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statut.

**Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance.**

Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si tous les Gérants de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité ne sera atteinte que si une majorité de Gérants de Catégorie A ont votés pour.

#### **Art. 17. Rémunération et Débours.**

Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

#### **Art. 18. Conflit d'intérêts.**

Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

#### **Art. 19. Responsabilité des gérant(s).**

Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

#### **Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.**

Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### **Art. 21. Associé(s).**

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 22. Assemblées générales.**

Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Art. 23. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

#### **Art. 24. Comptes sociaux.**

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

#### **Art. 25. Réserve légale.**

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

#### **Art. 26. Affectations des bénéfices.**

Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

#### **Art. 27. Dissolution et liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

#### **Art. 28. Disposition finale.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg).

*Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par l'Associé le 21 octobre 2009 à Amsterdam (Pays-Bas) concernant la démission de TMF Management B.V. de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission ainsi que la nomination de TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.600,- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.A. Dekker, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009138995/555.

(090168114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

**Solorun, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 116.767.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SOLORUN" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1497 du 4 août 2006

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 116.767.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social et fixation d'une nouvelle date pour l'assemblée générale et en conséquence modification des articles 15 et 18 des statuts.

2.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

107754

*Unique résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre et en conséquence de fixer la date de l'assemblée générale au 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mars à 15.00 ainsi que de modifier les articles 15 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mars à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

" **Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s)." Mesure transitoire

L'exercice qui a commence le 1<sup>er</sup> janvier 2009 s'est terminé le 30 septembre 2009.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER, D. HOFFMANN, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45377. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009139007/58.

(090168242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138910/12.

(090168355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**CEREP Montrouge Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.671.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009138913/11.

(090168343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Foncière des Caraïbes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 83.997.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Foncière des Caraïbes S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009139331/12.

(090168376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Cestas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
CESTAS S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009139329/12.

(090168382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 127.112.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009139327/13.

(090168389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Le Bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139323/10.

(090167610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Firex Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.751.

Je, soussignée,  
TRUSTAUDIT S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme:

FIREX HOLDINGS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B -107.751

Date effective: le 15 octobre 2005

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2009.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009139434/19.

(090167684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Aztec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société Aztec S.A. qui s'est réuni en date du 8 octobre 2009 que:

Suite à la démission de Mr Armand Haas, le Conseil d'administration a procédé à son remplacement, son mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, en nommant comme administrateur:

- Johnny Seré, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009139427/15.

(090167838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Parinco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.295.

Le bilan au 30 septembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Parinco

Signature

Référence de publication: 2009139330/13.

(090168380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Pimco Luxembourg II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.824.

Le Bilan au 31 Mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139324/10.

(090167609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**ProLogis Poland LVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.530.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009139146/16.

(090167739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Eiger Ventures International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.143.

*Extrait de la décision prise par le gérant en date du 28 octobre 2009*

Le gérant décide de transférer le siège social de la société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009139138/13.

(090168171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.869.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 23 octobre 2009 que le siège social de la Société est transféré à l'adresse suivante à compter du 26 octobre 2009: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

*Pour Luxembourg Investments S.à r.l.*

Bonn Schmitt Steichen

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2009139131/17.

(090167862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**J.G. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.997.

*Extrait des résolutions circulaires prises par l'Actionnaire Unique le 20 juillet 2009:*

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Karel Heeren de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 décembre 2007, et de ratifier la nomination, par le Conseil d'administration du 11 mai 2009, de Monsieur Jérémie Lequeux, comptable, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société, avec effet au 11 mai 2009 pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Stéphane Weyders, administrateur, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- Monsieur Steve Van den Broek, administrateur, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

L'Actionnaire Unique décide de démettre de son poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat, la société Grant Thornton Fiduciaire S.A. et décide de nommer la société Grant Thornton Tax & Accounting S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg (R.C.S. B 0112.359) nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.G. INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009139155/24.

(090167979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Capaugreen, SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 3.900.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 8 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich, 27 avec effet au 8 octobre 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139113/13.

(090168089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Capauvent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.025.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 octobre 2009 que le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet au 8 octobre 2009.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009139097/13.

(090168085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Sopalpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.689.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009139058/10.

(090168289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Central European Real Estate Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 101.753.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Capellen en date du 16 octobre 2009*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur des personnes suivantes avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Ott & Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 46.918, représentée par son représentant légal Jean-François Ott, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Balzac F-75008 Paris, France;

- Ales Vobruba, gérant de société, avec adresse professionnelle au 2845/43 Premyslovska, CZ 13000 Prague;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 Octobre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009138614/18.

(090166990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30.03.2009*

Die Generalversammlung beschliesst, die Ämter der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfinden wird, zu verlängern.

Der Verwaltungsrat setzt sich zum 30.03.2009 wie folgt zusammen:

Jörg Arndt, Geschäftsleiter der HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, geboren in Neumünster am 22.11.1962, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Carsten Bäcker, geboren in Essen am 02.08.1968, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Joachim Friedrich, Vorstand der HSH Nordbank AG, geboren in Siegen am 15.01.1964, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Prof. Dr. Dirk Jens Nonnenmacher, Vorstand der HSH Nordbank AG, geboren in Karlsruhe am 03.06.1963, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel  
Martin van Gemmeren, geboren in Siegen am 23.07.1970, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14.07.2009.

Für gleichlautenden Auszug

Meinert Riessen / Philipp Graf

Leiter Recht & Compliance / Recht & Compliance

Référence de publication: 2009138615/25.

(090166959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**International Telecomponents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.645.

Le bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009138744/11.

(090167678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**FIM Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.468.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 octobre 2009*

En date du 22 octobre 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Messieurs Olivier LAFONT, Marnix ARICKX, William De VIJLDER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
FIM SHORT TERM FUND  
Signature

Référence de publication: 2009138609/18.

(090167000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**GDF SUEZ LNG Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.242.

—  
*Conseil d'administration: démissions*

L'assemblée générale extraordinaire en sa séance du 30 octobre 2009 a:

- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de M. Ignace Braeckman, demeurant professionnellement 76, avenue de la Liberté à L- 1930 Luxembourg;
- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de M. Patrick Wailliez, demeurant Avenue Baron Albert D'Huart 291 à B-1950 Kraainem (Belgique);
- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Pairon, demeurant Avenue du Castel 45 à B-1200 Woluwé-Saint-Lambert;
- pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Marleen Delvaux, demeurant Tiensevest 56 à B-3000 Leuven (Belgique).

Pour rappel, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Luc Colonna, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France);
  - M. François Cahagne, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France);
  - Mme Angélique Wettly-Goulay, résidant professionnellement à GDF SUEZ, Immeuble Colisée IV, 14 rue Fructidor à F-75818 Paris Cedex 17 (France).
  - M. Jan Brackenier, demeurant 53 Ceinture des Rosiers à L-2446 Howald Luxembourg;
  - Mme Florence Poncelet, demeurant Rue de l'Ancienne Gare, 6C7 à B-6800 Libramont (Belgique)
- Leurs mandats viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

F. PONCELET / J. BRACKENIER

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009138804/31.

(090168192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---

**Toled S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.848.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009138318/10.

(090167053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2009.

---

**De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009138921/9.

(090168297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2009.

---